

Bruxelles, le 10 mars 2026
(OR. en)

7158/26

MI 223
IND 175
CHIMIE 24
COMPET 297
RECH 113
ENV 209
CONSOM 71

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 9 mars 2026

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

N° doc. préc.: 15867/22 + ADD 1

N° doc. Cion: C(2026) 1438 final

Objet: RECOMMANDATION DE LA COMMISSION
du 6.3.2026
sur la révision du cadre européen d'évaluation des produits chimiques
et des matériaux "sûrs et durables dès la conception"

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 1438 final.

p.j.: C(2026) 1438 final



Bruxelles, le 6.3.2026
C(2026) 1438 final

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

du 6.3.2026

**sur la révision du cadre européen d'évaluation des produits chimiques et des matériaux
«sûrs et durables dès la conception»**

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

du 6.3.2026

sur la révision du cadre européen d'évaluation des produits chimiques et des matériaux "sûrs et durables dès la conception"

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 292,

considérant ce qui suit:

- (1) La boussole pour la compétitivité¹ souligne qu'il est essentiel de combler le retard d'innovation afin de favoriser une croissance durable et à long terme. Elle met l'accent sur l'importance de l'innovation pour renforcer la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE, ainsi que la protection de la santé humaine et de l'environnement. La boussole pour la compétitivité insiste également sur la nécessité de mettre l'accent sur l'approvisionnement en produits chimiques critiques et d'investir dans les technologies qui compteront dans l'économie de demain, comme les matériaux avancés.
- (2) Le pacte pour une industrie propre² a présenté une feuille de route commune pour la compétitivité et la décarbonation. Cette feuille de route vise à accroître la production durable et résiliente en Europe afin de dépasser les solutions cloisonnées traditionnelles en tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle promeut également les marchés pilotes, la circularité et l'accès aux matériaux en tant que moteurs essentiels de la compétitivité.
- (3) Dans sa "stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques – Vers un environnement exempt de substances toxiques"³, la Commission a annoncé une vision à long terme de la politique de l'UE en matière de produits chimiques, qui comprend la promotion de l'innovation pour des **produits chimiques et matériaux sûrs et durables dès la conception (SSbD, pour "safe and sustainable by design")**⁴ La stratégie définit des actions spécifiques en matière de production et d'utilisation de produits chimiques, afin de renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en stimulant l'innovation en faveur de produits chimiques sûrs et durables. Elle invite également les États membres, l'industrie et les autres parties

¹ Une boussole pour la compétitivité de l'UE [COM(2025) 30 final].

² Le pacte pour une industrie propre: une feuille de route commune pour la compétitivité et la décarbonation", COM(2025) 85 final.

³ Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, COM(2020) 667 final.

⁴ Le terme "produit chimique" est utilisé dans plusieurs actes législatifs de l'Union, avec parfois des différences de sens importantes ou subtiles. Certains actes législatifs de l'UE sur les produits chimiques utilisent des termes plus spécifiques pour décrire des sous-groupes de produits chimiques, tels que "substances" et "mélanges (de substances)". Dans le contexte de la présente recommandation, le terme "produit chimique" doit être interprété dans son sens le plus large. Afin de renforcer cet aspect, le champ d'application du cadre en matière de sécurité et de durabilité dès la conception (ci-après le "cadre SSbD") inclut explicitement aussi les matériaux, même si, pour certains actes législatifs de l'UE, les matériaux sont considérés comme des mélanges de substances, c'est-à-dire comme des produits chimiques à part entière.

prenantes à accorder la priorité à l'innovation en vue de remplacer, dans la mesure du possible, les substances préoccupantes⁵ dans tous les secteurs.

- (4) Les Européens sont préoccupés par les effets des produits chimiques et des matériaux sur la santé et l'environnement. Selon une enquête Eurobaromètre de 2024⁶, 84 % des Européens s'inquiètent des effets des substances chimiques nocives présentes dans les produits de la vie quotidienne sur leur santé, et ils sont autant à s'inquiéter des effets des substances chimiques nocives sur l'environnement.
- (5) Plusieurs centaines de substances ont déjà été identifiées comme extrêmement préoccupantes conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)⁷. La plupart d'entre elles ont été identifiées sur la base d'une classification harmonisée établie par le règlement (CE) n° 1272/2008⁸ relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage, qui harmonise les critères de classification des substances et des mélanges présentant des dangers physiques, des dangers pour la santé, des dangers pour l'environnement et d'autres dangers. Ce règlement a été révisé en 2024 en vue de l'ajout de nouvelles catégories de dangers. Le règlement (UE) 2024/1781 sur l'écoconception pour des produits durables⁹ définit également un groupe plus large de substances préoccupantes, sur la base de leur classification harmonisée pour certains dangers ayant des effets chroniques, ainsi que de préoccupations concernant leurs effets sur le recyclage, la réutilisation et d'autres considérations liées à l'économie circulaire.
- (6) Le règlement sur l'écoconception pour des produits durables¹⁰ indique que les exigences en matière de performance fixées pour les paramètres de produit devraient tenir compte des évaluations de la sécurité chimique existantes, réalisées par les organismes compétents de l'Union pour les substances concernées, ainsi que des critères de sécurité et de durabilité dès la conception applicables aux produits chimiques et aux matériaux mis au point par la Commission.
- (7) La communication sur les matériaux avancés pour assurer la primauté industrielle¹¹ indique que le concept de sécurité et de durabilité dès la conception (SSbD) est au cœur du processus de transformation des matériaux.

⁵ Telles que définies dans la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques [COM(2020) 667 final].

⁶ Enquête Eurobaromètre (2024): Attitudes des Européens à l'égard de l'environnement — Mars 2024

⁷ Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (*JO L 396 du 30.12.2006, p. 1*, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2006/1907/oj>)

⁸ Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, *JO L 353 du 31.12.2008, p. 1*, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/oj>)

⁹ Règlement (UE) 2024/1781 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception pour des produits durables, modifiant la directive (UE) 2020/1828 et le règlement (UE) 2023/1542 et abrogeant la directive 2009/125/CE (*JO L, 2024/1781, 28.6.2024*, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1781/oj>)

¹⁰ Dans son annexe II - Paramètres des produits décrits à l'annexe I, en particulier au point f).

¹¹ Communication "Matériaux avancés pour assurer la primauté industrielle", COM(2024) 98 final.

- (8) Le plan d'action pour l'industrie chimique européenne¹² souligne le rôle de la présente recommandation de la Commission sur la révision du cadre européen d'évaluation des produits chimiques et matériaux sûrs et durables dès la conception dans le renforcement de la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE grâce à l'amélioration de l'efficacité du processus d'innovation en vue de la création de solutions de substitution plus sûres et plus durables. Il annonce le lancement de pôles européens d'innovation et de substitution comme outils volontaires pour accélérer et développer l'innovation chimique, et met l'accent sur le rôle du concept de produits chimiques sûrs et durables dès la conception, qui fourniront des orientations techniques aux premiers stades de l'innovation.
- (9) La stratégie relative aux sciences du vivant¹³ insiste sur l'importance d'un déploiement et d'une adoption coordonnés de produits sûrs et durables. Elle souligne le rôle du cadre européen d'évaluation des produits chimiques et matériaux sûrs et durables dès la conception dans la réalisation des objectifs de durabilité et de compétitivité de l'UE, ainsi que dans la transition industrielle propre, en encourageant l'industrie à remplacer les substances préoccupantes par des solutions de remplacement plus sûres et plus durables.
- (10) La stratégie européenne relative à l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la science¹⁴ met en évidence la manière dont l'IA peut faciliter les progrès décisifs en matière de conception de matériaux avancés, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la sécurité et la durabilité.
- (11) Le programme Horizon Europe a apporté un soutien spécifique aux activités de recherche axées sur la mise en œuvre du cadre SSbD et l'application du cadre pour stimuler l'innovation en faveur de produits chimiques et de matériaux avancés plus sûrs et plus durables. Ce soutien a été concrétisé par l'intermédiaire d'appels spécifiques du pôle 4 d'Horizon Europe ("Numérique, industrie et espace"), ainsi que du partenariat européen sur les matériaux avancés (IAM4EU), de l'initiative en matière de santé innovante, des batteries pour l'UE et des partenariats européens fondés sur la bioéconomie circulaire.
- (12) En tant qu'élément essentiel pour donner suite à l'appel à stimuler l'innovation lancé dans la communication "Une boussole pour la compétitivité de l'UE", la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des scale-up¹⁵ vise à relancer un cycle vertueux de l'innovation en créant un environnement favorable aux investissements et aux entreprises afin de permettre aux jeunes entreprises innovantes de démarrer, de se développer et de prospérer. Il s'agit notamment de réduire les obstacles à la transformation de la recherche en produits commercialisables et d'accroître l'adoption de l'innovation.
- (13) Dans ce contexte, la présente recommandation propose un cadre européen révisé d'évaluation des produits chimiques et matériaux sûrs et durables dès la conception (ci-après le "cadre SSbD"). Ce cadre révisé servira de nouveau point de référence aux États membres, à l'industrie, aux établissements d'enseignement supérieur et aux

¹² Communication "Un plan d'action pour l'industrie chimique européenne", COM(2025) 530 final.

¹³ Communication "Choisir l'Europe pour les sciences du vivant - Une stratégie visant à faire de l'Union européenne le lieu le plus attrayant au monde pour les sciences du vivant d'ici à 2030", COM(2025) 525 final.

¹⁴ Communication "Une stratégie européenne relative à l'intelligence artificielle dans le domaine de la science", COM(2025) 724 final.

¹⁵ Communication "Stratégie de l'UE en faveur des start-up et des scale-up. Choisir l'Europe pour démarrer et se développer", COM(2025) 270 final.

organismes de recherche et de technologie (ORT), qu'ils pourront utiliser comme méthode d'évaluation et de prise de décision.

- (14) Le cadre SSbD constituera une approche décisionnelle volontaire visant à orienter l'innovation vers des produits chimiques et des matériaux plus sûrs et plus durables tout au long de leur cycle de vie. Il soutient la prise de décision tout au long du processus d'innovation et permet une compréhension commune des principes de sécurité et de durabilité dès la conception dans les différentes chaînes de valeur. Il renforce la compétitivité en améliorant l'efficacité du processus d'innovation en vue de solutions de substitution plus sûres et plus durables, tout en faisant progresser les connaissances et la science au service de la sécurité et de la durabilité.
- (15) La présente recommandation révisée s'inscrit dans le prolongement de la recommandation (UE) 2022/2510 de la Commission établissant un cadre européen d'évaluation des produits chimiques et des matériaux "sûrs et durables dès la conception". La recommandation de 2022 a établi un cadre visant à soutenir la conception, la production et l'utilisation de produits chimiques et de matériaux plus sûrs et plus durables afin de protéger la santé humaine et l'environnement, compte tenu de leurs effets tout au long de leur cycle de vie. La révision est en grande partie fondée sur les résultats des deux phases d'essai, qui ont permis de prendre en considération les avis des parties prenantes¹⁶. L'objectif des phases d'essai était de contribuer à la mise à jour du cadre SSbD afin d'en améliorer la pertinence, la fiabilité et l'opérabilité.
- (16) Tout en conservant les éléments du cadre SSbD initial, à savoir une phase de (re)conception et une phase d'évaluation, cette révision présente une nouvelle analyse exploratoire, qui sert de point de départ pour déterminer et hiérarchiser les principaux éléments à aborder. L'analyse exploratoire aide à définir le système étudié, en tenant compte des principes de conception sélectionnés et en dialoguant avec les acteurs du cycle de vie. Cette phase permet de mieux adapter la mise en œuvre du cadre SSbD aux besoins des innovateurs.
- (17) Outre les aspects liés à la sécurité et à la durabilité environnementale, le cadre inclut désormais les dimensions sociale et économique de la durabilité. Il examine les risques et les possibilités socio-économiques du système à l'étude, en vue de soutenir la prise de décision à long terme.
- (18) À présent, le cadre SSbD offre également différents points d'entrée pour l'évaluation, permettant aux innovateurs de prendre des décisions qui tiennent compte des aspects liés à la sécurité et à la durabilité à différents niveaux de maturité de l'innovation et de disponibilité des données. En répétant le cycle SSbD à mesure que l'innovation arrive à maturité et/ou que des informations supplémentaires deviennent disponibles, le cadre SSbD favorise une évaluation complète permettant une prise de décision solide.
- (19) L'introduction d'approches simplifiées pour les évaluations de la sécurité et de la durabilité, comme points de départ pour une prise de décision éclairée, peut être particulièrement utile pour les petites entreprises lorsque les ressources sont limitées, par exemple aux premiers stades de l'innovation.
- (20) Le cadre SSbD visera à contribuer à des processus d'innovation plus efficaces, en rendant la conduite des affaires plus facile et plus rapide tout en améliorant la

¹⁶ Abbate E., Garmendia Aguirre I., Bracalente G., et al., "Safe and Sustainable by Design chemicals and materials. Methodological Guidance" (Produits chimiques et matériaux sûrs et durables dès la conception. Orientations méthodologiques), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2024, ISBN 978-92-68-16357-3, doi: 10.2760/28450.

cohérence des écosystèmes d'innovation conformément aux mesures de simplification prises par la Commission, décrites dans la communication intitulée "Une Europe plus simple et plus rapide"¹⁷.

- (21) Conformément au règlement sur les données¹⁸, une plateforme de données commune de l'UE sur les produits chimiques est en cours d'élaboration. Elle intégrera les données relatives aux produits chimiques provenant de plusieurs contributeurs conformément aux principes FAIR (faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables). La Commission encouragera, d'une part, l'intégration de données FAIR de haute qualité sur les produits chimiques générées par les activités de recherche et d'innovation (R&I) en matière de sécurité et de durabilité dès la conception dans la plateforme de données commune de l'UE sur les produits chimiques et, d'autre part, la disponibilité de ces données afin d'optimiser la mise en œuvre du cadre SSbD.
- (22) Lors de l'examen de la sécurité et de la durabilité de l'innovation dans des chaînes de valeur particulières, des situations spécifiques pourraient nécessiter de formuler des hypothèses supplémentaires et de s'écarter de certaines des approches décrites dans le cadre. Par exemple, l'évaluation des technologies de défense, des technologies aérospatiales et des technologies à double usage¹⁹ doit respecter les aspects liés à la sécurité.
- (23) La Commission continuera d'encourager l'application du cadre SSbD au titre des programmes de l'Union ciblant des objectifs de recherche pertinents. Cela soutiendra la prise en compte de considérations relatives à la sécurité et à la durabilité ainsi que la prise de décision tout au long du processus d'innovation. La Commission continuera de suivre la manière dont le cadre SSbD est intégré dans les activités (de R&I) financées par l'UE.
- (24) La présente recommandation respecte le principe de subsidiarité, étant donné que le cadre SSbD révisé répond aux besoins de l'Espace européen de la recherche et du marché unique des produits chimiques et des matériaux de l'UE, où une compréhension commune de la sécurité et de la durabilité des produits chimiques et des matériaux est indispensable. Elle respecte également le principe de proportionnalité, en ce qu'elle encourage l'application du cadre par des moyens juridiquement non contraignants, c'est-à-dire qu'elle est volontaire, sans préjuger de toute législation existante de l'Union sur les produits chimiques et les matériaux,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1.1. La présente recommandation promeut un cadre européen en faveur de produits chimiques et matériaux "sûrs et durables dès la conception" (ci-après le "cadre SSbD") pour les activités de R&I dans la pratique des chercheurs et des innovateurs. Les **détails relatifs au cadre SSbD**, fixés sur la base des rapports techniques du

¹⁷ Commission européenne: Secrétariat général, "Making Europe simpler and faster" (Rendre l'Europe plus simple et plus rapide), Office des publications de l'Union européenne, 2025, <https://data.europa.eu/doi/10.2792/5923929>.

¹⁸ COM(2025)2455 final. Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une plateforme de données commune sur les produits chimiques, fixant des règles visant à garantir que les données qu'elle contient sont faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables et définissant un cadre de surveillance et de prospective pour les produits chimiques.

¹⁹ Les technologies à double usage sont les technologies qui peuvent être utilisées à des fins tant civiles que de défense.

Centre commun de recherche de la Commission²⁰, **figurent à l'annexe** de la présente recommandation. Cette annexe explique les caractéristiques sous-tendant le cadre SSbD, qui comprend et regroupe un ensemble de critères de sécurité et durabilité dès la conception. Elle fait également référence aux orientations méthodologiques relatives à la sécurité et à la durabilité dès la conception²¹, qui fournissent des orientations détaillées, des modèles et une vue d'ensemble actualisée des méthodes, outils et sources de données pertinents.

- 1.2. Le cadre SSbD définit une approche décisionnelle volontaire consistant à intégrer des considérations de sécurité et de durabilité tout au long du cycle de vie des produits chimiques et des matériaux avancés dans le développement de nouveaux produits chimiques, de matériaux innovants ou de processus de production améliorés. Il est destiné à devenir une référence européenne pour un processus d'innovation permettant la transition vers une industrie propre, tout en favorisant une plus grande compétitivité de l'Union, qui devrait également être promue au niveau international. Il encourage l'utilisation de ressources et de matières premières durables et vise à réduire au minimum l'incidence de la production et de l'utilisation de produits chimiques et de matériaux, tout au long de leur cycle de vie, en ce qui concerne le climat, l'environnement et leurs effets sur la santé humaine. Le cadre SSbD soutient également le remplacement des substances préoccupantes en découvrant des solutions de substitution plus sûres et plus durables, et devrait donc guider les investissements publics et privés dans la R&I.
- 1.3. Bien que le cadre SSbD n'interfère pas avec les obligations juridiques de l'Union en matière de produits chimiques et de matériaux et ne crée pas de nouvelles obligations en la matière, il peut orienter les mesures et décisions d'anticipation dans le cadre du processus d'innovation, notamment des mesures allant au-delà du minimum imposé par la législation.
- 1.4. Les États membres, l'industrie [y compris les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier les jeunes pousses et entreprises en expansion (start-up et scale-up) et les entreprises créées par essaimage (spin off)], les établissements d'enseignement supérieur, les organismes gérant des infrastructures de recherche et de technologie ainsi que les organismes de recherche et de technologie qui contribuent à la conception, au développement, à la production et à l'adoption de produits chimiques et de matériaux ou qui œuvrent à leur conception, à leur développement, à leur production et à leur adoption sont destinataires de la présente recommandation. Ils sont invités à utiliser le cadre SSbD dans les projets financés sous quelque forme que ce soit, que ce soit par les moyens de recherche et de développement des entreprises elles-mêmes, ou par exemple dans le cadre de programmes de l'Union ou internationaux ciblant la R&I et son déploiement, et dans les activités liées aux produits chimiques ou aux matériaux, dans le but d'appliquer systématiquement les considérations de sécurité et de durabilité. Les acteurs susmentionnés sont également encouragés à renvoyer au cadre SSbD dans les documents pertinents, y compris les programmes stratégiques de recherche et d'innovation.

²⁰ Garmendia Aguirre, I, Abbate, E, Bracalente, G, Mancini, L, Cappucci, G.M, Tosches, D, Rasmussen, K, Sokull-Kluettgen, B, Rauscher, H, Sala, S. (2025) Commission européenne - Centre commun de recherche. "Safe and Sustainable by Design Chemicals and Materials. Revised framework" (Produits chimiques et matériaux sûrs et durables dès la conception. Cadre révisé) (2025), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2025, ISBN 978-92-68-30330-6, doi: 10.2760/5103785.

²¹ Nouvelles mises à jour des orientations méthodologiques: https://research-and-innovation.ec.europa.eu/research-area/industrial-research-and-innovation/chemicals-and-advanced-materials/safe-and-sustainable-design_en.

- 1.5. Les États membres, l'industrie, les établissements d'enseignement supérieur, les infrastructures de recherche et de technologie ainsi que les organismes de recherche et de technologie devraient également veiller à ce que les méthodes, modèles et données produits et utilisés lors de l'application du cadre SSbD respectent les principes directeurs FAIR (faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables).

2. UTILISATIONS DU CADRE SSbD PAR L'INDUSTRIE

Les acteurs de l'industrie [y compris les PME, les jeunes pousses et entreprises en expansion (start-up et scale-up) et les entreprises créées par essaimage (spin off)] sont encouragés à:

- 2.1. utiliser le cadre SSbD dans leurs processus de R&I pour la mise au point de produits chimiques ou de matériaux, ou dans les procédés, techniques et technologies de production améliorés, en tenant compte de la sécurité et de la durabilité à chaque étape du cycle de vie;
- 2.2. proposer des données FAIR de haute qualité pour évaluer la sécurité et la durabilité, sans préjudice des droits de propriété intellectuelle et, le cas échéant, des considérations de sécurité.
- 2.3. dialoguer avec les autres acteurs lorsqu'ils opèrent tout au long de la chaîne de valeur afin de permettre une collecte de données complète et des approches pluridisciplinaires en vue d'une évaluation solide, notamment pour soutenir les PME, y compris les jeunes pousses, les entreprises en expansion et les entreprises créées par essaimage, dont les ressources peuvent être limitées;
- 2.4. communiquer sur leur utilisation du cadre SSbD dans leurs activités d'évaluation de l'entreprise, de la sécurité et de la durabilité, de manière transparente et ouverte, sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle ni, le cas échéant, les considérations de sécurité;
- 2.5. partager les informations qui facilitent l'application du cadre et contribuent à l'évaluation, en particulier les informations qui mettent directement en évidence les problèmes potentiels de sécurité et de durabilité, tout en préservant la confidentialité et la compétitivité, le cas échéant.

3. UTILISATION DU CADRE SSbD PAR LES ÉTATS MEMBRES

Les États membres sont encouragés à:

- 3.1. utiliser et promouvoir le cadre SSbD dans leurs programmes nationaux et régionaux de R&I, soutenant ainsi la conception et le développement de produits chimiques et de matériaux, y compris de matériaux avancés, sûrs et durables en Europe;
- 3.2. utiliser et promouvoir le cadre SSbD dans les initiatives locales, régionales et nationales en faveur du développement de produits chimiques et de matériaux plus sûrs et plus durables, en fournissant des orientations dès les premiers stades de l'innovation;
- 3.3. accroître la disponibilité de données FAIR de haute qualité pour évaluer la sécurité et la durabilité en intégrant ce concept et en le promouvant dans leurs programmes nationaux de R&I et les politiques connexes, le cas échéant;
- 3.4. soutenir l'amélioration des méthodes, modèles et outils d'évaluation, et en proposer des nouveaux, à intégrer dans le cadre SSbD afin d'améliorer l'évaluation de la sécurité et de la durabilité;

- 3.5. soutenir le développement des compétences et de l'expertise transsectorielles nécessaires à l'application du cadre, et faciliter l'accès à ces compétences et à cette expertise, en particulier pour les PME;
 - 3.6. soutenir la mise en place et le fonctionnement du ou des pôles européens d'innovation et de substitution de l'UE pour les produits chimiques, comme annoncé dans le plan d'action pour l'industrie chimique européenne, et aider les organisations nationales chargées de l'évaluation de la sécurité chimique et de la durabilité à collaborer entre elles et avec les initiatives, réseaux et organismes pertinents de l'UE, et à stimuler les écosystèmes innovants qui accélèrent la transition vers des produits chimiques et des matériaux plus sûrs et plus durables;
 - 3.7. communiquer publiquement sur leur utilisation du cadre SSbD.
4. UTILISATIONS DU CADRE SSbD PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE ET DE TECHNOLOGIE ET LES ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE TECHNOLOGIE

Les établissements d'enseignement supérieur, les infrastructures de recherche et de technologie et les organismes de recherche et de technologie sont encouragés à:

- 4.1. utiliser le cadre SSbD dans leurs activités de R&I pour la mise au point de produits chimiques et de matériaux, y compris les matériaux avancés, ou dans les procédés, techniques et technologies de production améliorés, en tenant compte de la sécurité et de la durabilité à chaque étape du cycle de vie;
 - 4.2. mettre à disposition des données FAIR de haute qualité pour évaluer la sécurité et la durabilité, sans préjudice des droits de propriété intellectuelle et, le cas échéant, des considérations de sécurité, conformément à la recommandation du Conseil du 23 mai 2024 sur le renforcement de la sécurité de la recherche. Ces données devraient être partagées par l'intermédiaire de la plateforme de données commune sur les produits chimiques et de ses services, en collaboration avec les agences compétentes de l'Union (ECHA, AEE, EFSA), le cas échéant;
 - 4.3. communiquer sur leur utilisation du cadre SSbD dans leurs activités d'évaluation de l'institution, de la sécurité et de la durabilité, de manière transparente et ouverte, sans préjudice des droits de propriété intellectuelle et, le cas échéant, des considérations de sécurité;
 - 4.4. participer à l'élaboration, à la promotion et à l'adoption de nouveaux modèles, méthodes et outils d'évaluation pouvant être intégrés dans le cadre SSbD afin d'améliorer l'évaluation de la sécurité et de la durabilité des produits chimiques et des matériaux;
 - 4.5. soutenir l'élaboration de programmes de formation professionnelle et d'enseignement afin de garantir l'enseignement des compétences nécessaires pour mettre en œuvre le cadre SSbD et la coopération connexe entre les activités plus larges menées dans ce domaine au niveau national ou à l'échelle de l'Union.
5. DOCUMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION
- 5.1. La Commission mettra un modèle à la disposition de l'ensemble des acteurs (États membres, industrie, établissements d'enseignement supérieur, infrastructures de recherche et de technologie et organismes de recherche et de technologie), qui sera également accompagné d'orientations méthodologiques visant à faciliter la diffusion

d'informations dans les différentes chaînes de valeur concernant la mise en œuvre du cadre SSbD.

- 5.2. Par ces activités de documentation, la Commission souhaite garantir une plus grande transparence, tout en encourageant la réutilisation des données sur l'ensemble de la chaîne de valeur, afin de réduire les déclarations redondantes, conformément aux principes de simplification. Les activités de documentation devraient également fournir des éléments probants en vue de l'amélioration des outils du cadre SSbD et de l'élaboration progressive de critères de sécurité et de durabilité pour les produits chimiques et les matériaux.

Fait à Bruxelles, le 6.3.2026

Par la Commission
Ekaterina Zaharieva
Membre de la Commission

